

La Ville de Paris renforce la transparence et l'indépendance de son Inspection générale

Charte d'audit, règles déontologiques, publication systématique des rapports : l'Exécutif municipal a choisi de renforcer la transparence et l'indépendance de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Depuis 2001, sous l'impulsion de la majorité municipale, l'Inspection générale de la Ville de Paris s'est considérablement renouvelée. Son indépendance de jugement et sa liberté de proposition ont été renforcées, ses méthodes se sont professionnalisées, avec la mise en œuvre de procédures contradictoires et la mise en ligne d'un nombre croissant de ses rapports.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Emmanuel Grégoire, adjoint en charge des services publics et de la modernisation de l'administration, ont souhaité aller plus loin en cette nouvelle mandature.

Sur leur proposition, le Conseil de Paris a accepté à l'unanimité, lundi 16 mai, de renforcer et d'actualiser la définition des missions et des conditions d'intervention de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Plusieurs améliorations sont à noter :

- **La possibilité pour les groupes politiques du Conseil de Paris de participer à la définition du programme de travail et des missions** de l'Inspection générale, autrefois établis sur seule instruction du Maire.
- **La publication sur paris.fr de tous les rapports d'audit, d'étude et d'évaluation**, dans les six mois qui suivent leur diffusion administrative ;
- **Des règles déontologiques et des pouvoirs d'investigation fixés par une délibération du Conseil de Paris** et non plus par une instruction interne ;
- **La constitution d'une « Charte d'audit »** au sens des normes internationales ;

Encadrer l'activité de l'Inspection générale par une délibération est une première depuis sa création, en 1979.

Cet effort de transparence et d'indépendance de l'Inspection générale, bien au-delà de ce que prévoit la loi, traduit une fois encore la volonté de l'Exécutif municipal de renforcer la démocratie locale et la participation citoyenne, et de consolider le lien de confiance qui lie les Parisiens à leurs élus locaux.